

Un officier rwandais dévoile l'existence d'un piège machiavélique pour faire accuser les soldats belges de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana en 1994.

Mort des dix paras belges: les révélations de Pierre Péan

Pierre Péan, célèbre journaliste, écrivain et enquêteur français, ajoute une nouvelle pièce à l'épais dossier Rwanda. Et ses révélations concernent directement la mort des dix paras belges à Kigali. Il s'agit du témoignage d'un officier du FPR (Front patriotique rwandais, tutsi), devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda, détaillant le plan machiavélique mis en place pour impliquer les Casques bleus dans l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion du président Habyarimana. Un témoignage qui vient buter contre la nouvelle thèse de la justice française. Débat en vue! Pierre Péan était de passage en Belgique la semaine dernière, pour une conférence à Anvers, sur son dernier livre, "La République des mallettes" (Fayard). "Le Soir magazine" l'a rencontré pour évoquer cet autre sujet sur lequel il a beaucoup écrit et enquêté: les événements dramatiques du Rwanda en 1994.

DEUX CLEFS DE L'ÉNIGME RWANDAISE

D'abord deux dates pour s'y retrouver. Le 6 avril 1994, le Falcon 50 du président rwandais, Juvénal Habyarimana, est abattu alors qu'il s'apprête à se poser à l'aéroport de Kigali. C'est le point de départ de massacres qui vont durer trois mois et tourner au génocide de 800.000 à un million de Rwandais, en majorité des Tutsis, tués par des Hutus extrémistes. Au tout début de ces massacres, le 7 avril 1994, des militaires hutus assassinent dix Casques bleus belges à Kigali, des militaires belges accusés par une rumeur insistante d'avoir abattu l'avion présidentiel. Deux clefs de l'énigme rwandaise, non résolue, sont là: qui a abattu l'avion et qui a créé et colporté la rumeur anti-Belges? Dix-huit ans après les faits, de nouveaux éléments du dossier d'instruction en France sur l'attentat du Falcon 50 (lire le détail par ailleurs) remettent désormais en cause la thèse du premier juge français, Jean-Louis Bruguière, une thèse que le journaliste Pierre Péan et d'autres ont défendue depuis des années. Le juge Bruguière était arrivé à la conclusion que l'attentat avait été perpétré par des éléments du FPR, proches du futur président Paul Kagame. Aujourd'hui,



REPORTERS
MURDO 07 ABRIL 2008
HENRI/IRYAMA ET AL.
Chaque fois qu'il y avait quelque chose à discuter, nous étions convoqués aux différentes réunions tenues et nous contribuions « dans » ces discussions. Bien sûr, nous ne révélerions pas l'information aux soldats, mais moi, j'étais informé.
Celle nuit, ma compagnie était en stand-by. Et il y avait le capitaine Rutashaza qui était informé effectivement, de ce qu'il devait se passer cette nuit. Il était avec moi et, effectivement, il était au commandement.
En tant qu'officier... je n'étais pas soldat, j'étais officier... j'étais informé de toutes les réunions. Il y a donc des réunions entre officiers, d'autres réunions à caractère général. J'étais donc convoqué à ces genres de réunions qui regroupaient les officiers.
MURDO 07 ABRIL 2008
HENRI/IRYAMA ET AL.
Honorables juges, « Rutashaza » R-027-A-H-A-1-A.
Q. Bien, Monsieur le Témoin, après l'abattage de l'avion, pouvez-vous nous dire quelle était l'atmosphère, la situation au CND ?
R. C'est un moment pour célébrer ?
Q. Ce que je veux dire, c'est qu'il y avait des célébrations, n'est-ce pas ?
R. Il y avait une femme allopèlie qui... la... que on est allé chercher de là... même que... La situation...
Q. Il y a eu un moment pour célébrer ?
R. A ce moment-là, Seth Sendashonga... et il s'est exprimé sur VOA... la... les Belges et les éléments du...
Q. Monsieur le Témoin, pouvez-vous nous dire les Belges d'après votre témoignage ?
R. Ce sont les Belges qui pratiquaient la sécurité... à l'aéroport.
Q. À présent.
R. Oui ?
Q. Continuez.
R. De plus, nous avions un plan. Nous avons donné des instructions à ces jeunes gens... je ne sais pas si je vais me faire comprendre... nous leur avons donné des rations et... qui ressemblent à « ceux » utilisés par l'armée belge. Nous avons pensé que... qu'une fois qu'on allait découvrir ces boîtes de conserve qui appartenaient aux militaires belges, on penserait qu'il s'agissait de militaires belges.
Q. Que sont ces gens qui avaient les boîtes de conserve qui ressemblent aux boîtes de conserve militaires belges ?

De plus, nous avions un plan. Nous avons donné des instructions à ces jeunes gens... je ne sais pas si je vais me faire comprendre... nous leur avons donné des rations et... qui ressemblent à « ceux » utilisés par l'armée belge. Nous avons pensé que... qu'une fois qu'on allait découvrir ces boîtes de conserve qui appartenaient aux militaires belges, on penserait qu'il s'agissait de militaires belges.



MURDO 07 ABRIL 2008
HENRI/IRYAMA ET AL.
utilisés par les Belges et qui leur a demandé... qui leur a donné ces boîtes de conserve ?
R. Non, il s'agissait d'une astuce pour endosser... faire endosser cette action aux Belges pour qu'on ne pense pas qu'il s'agit « des éléments du FPR... ou on pense plutôt qu'il s'agit d'éléments de l'armée belge ».
Q. Donc, vous avez dit que ces boîtes de conserve que vous leur avez données ? Et qui étaient ces jeunes ? Et qu'est-ce qu'ils ont fait avec les boîtes de conserve que vous leur avez données ?
R. Normalement, dans ces boîtes, il y a de la nourriture pour les militaires. Nous les avons données à Léandre, à Ngomanziza et aux autres.
Et après, ils devaient les jeter à cet endroit-là. Ces boîtes de conserve nous avaient été données par l'armée d'Agathe. On nous donnait ces boîtes de conserve... ces boîtes de conserve pour que nous les jeter... nous prenions cette nourriture... mais l'origine de ces boîtes de conserve, c'est la garde...
Q. À présent, vous avez dit que ces boîtes... Ça me dit qu'il y a eu une...
R. C'est dans la position...
Q. Mais non, Monsieur le Témoin, cette...
R. Si y a eu des recommandations entre la...
Q. Voulez-vous dire cette nuit même ou...
R. La nuit même.
R. Rien ne s'est produit cette nuit, rien d'exceptionnel... il faut que nous soyons en stand-by, nous attendons les gens...
Q. Le matin, le lendemain, qu'est-ce qui s'est passé dans la matinée ?
R. Le matin, vers 7 heures, un véhicule de marque Benz de Madame Habyarimana a quitté Kanombe pour se rendre chez Honorera. Je ne sais pas qui (faussement) envoyé récupérer. Cette voiture était accompagnée et fut sa sortie rendon en ville... peut-être passés par la ville, vers Gwangi.
Nous sommes restés ce matin en stand-by et, à 14 heures, nous sommes sortis du CND. Je suis sorti le premier vers Lanze, et j'ai rencontré un véhicule Suzuki à bord duquel il y avait des membres de la Garde présidentielle... quatre militaires.
L'autre compagnie est passée par... par les corridors. Et entre temps, il y a eu un rassemblement...
MURDO 07 ABRIL 2008
HENRI/IRYAMA ET AL.
utilisés par les Belges et qui leur a demandé... qui leur a donné ces boîtes de conserve ?
R. Non, il s'agissait d'une astuce pour endosser... faire endosser cette action aux Belges pour qu'on ne pense pas qu'il s'agit « des éléments du FPR... ou on pense plutôt qu'il s'agit d'éléments de l'armée belge ».

Des rations belges vides sur le site de tir des missiles

Deux missiles tirés vers le Falcon 50 présidentiel

Dix-huit ans après les faits, le juge d'instruction français Marc Trévidic est-il proche de la vérité? La justice va-t-elle enfin établir qui a abattu l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994, attentat qui a servi de détonateur au génocide rwandais et directement entraîné l'assassinat des Casques bleus belges? En janvier dernier, les conclusions d'une expertise judiciaire ordonnée par le juge Trévidic ont remis en cause la version jusqu'ici retenue par la justice française, singulièrement par le précédent

juge d'instruction, Jean-Louis Bruguière. Petite parenthèse d'abord: la justice française enquête sur cet attentat depuis 1998, à la demande des familles des trois membres d'équipage français du Falcon 50 présidentiel abattu. Revenons à cette nouvelle expertise: elle retient comme "la plus probable" le camp militaire de Kanombe. «Le faisceau de points de cohérence qui se dégage des études que nous avons conduites nous permet de privilégier comme zone de tir la plus probable le site de

un rapport d'enquête balistique, remis au juge qui a succédé à Bruguière, Marc Trévidic, tend à impliquer l'autre camp, celui des Hutus, en situant le site de tir des missiles dans un camp militaire de la garde présidentielle. Pierre Péan a-t-il changé d'avis devant ces éléments techniques? Pas du tout, nous a-t-il expliqué lors de notre entretien. Il nous transmet même une nouvelle pièce, un témoignage, qui éclaire d'un jour nouveau la mort des soldats belges. Une pièce de plus dans un puzzle décidément très compliqué.

LES NOMS DES TIREURS CITÉS

Cette pièce est le témoignage, produit à huis clos, d'un capitaine du FPR, entendu comme témoin protégé lors du procès, devant la deuxième chambre du Tribunal pénal international pour le Rwanda, de quatre anciens officiers des Forces armées rwandaises, dont le général Augustin Ndindiliyimana (arrêté en Belgique). Dans ce long témoignage, présenté les mardi et mercredi 1^{er} et 2 juillet 2008 devant le TPIR, ce militaire du FPR, attaché au CND (un groupe d'environ 600 soldats du FPR basés à Kigali), explique, avec de nombreux détails, que l'attentat a été perpétré par des membres du Front patriotique rwandais. Le capitaine, baptisé Témoin Alpha 1 par le tribunal, révèle notamment que le FPR avait une taupe dans la tour de contrôle de l'aéroport de Kigali et que cette personne avait été chargée de fournir au

Pierre Péan révèle un nouveau témoignage. Un capitaine du FPR affirme devant le TPIR qu'un plan machiavélique avait été mis en place pour impliquer les Casques bleus belges dans l'assassinat du président Habyarimana. Dix hommes ont été tués au camp Kigali au lendemain de l'attentat.

du juge Bruguière, le site de tir était situé ailleurs, sur la colline de Masaka. Kanombe ou Masaka, cela change quoi ? Tout, ou presque. En avril 1994, le camp de Kanombe est considéré comme une forteresse militaire hutu, une zone sous le contrôle étroit de la garde présidentielle de Juvénal Habyarimana, alors qu'à Masaka, des soldats du FPR (tutsi) pouvaient être présents. Impliquer Kanombe, c'est impliquer les militaires du propre camp du président, et ouvrir la voie à une nouvelle thèse : Habyarimana a été abattu par des extrémistes hutus, appartenant à sa propre armée, qui lui reprochaient sans doute de vouloir faire la paix avec leurs ennemis.

Cette thèse changerait tout à l'enquête judiciaire. Jusqu'ici, la justice française a inculpé neuf dirigeants rwandais, tous dans le camp tutsi... Le juge Bruguière, qui s'appuyait sur des témoignages d'anciens du FPR, estimait qu'un commando du FPR s'était infiltré sur la colline de Masaka et avait tiré sur l'avion présidentiel. Le témoignage du capitaine rwandais publié ci-contre appuie lui aussi cette version. Pour les avocats des Rwandais inculpés en 2006 par Bruguière, le nouveau rapport d'enquête doit immédiatement entraîner un non-lieu pour leurs clients. On est encore loin du compte. La justice française n'a toujours pas identifié les commanditaires de l'attentat,



REPORTERS

pour annoncer que l'avion avait été abattu, accusant « les Belges et les éléments de l'armée gouvernementale ». Le tribunal poursuit l'audition et veut savoir pourquoi les Belges ont été accusés. Le capitaine explique froidement qu'ils ont servi de boucs émissaires idéaux. « Ils protégeaient l'aéroport », explique le témoin protégé, qui révèle l'existence d'un plan criminel : « Nous avions un plan. Nous avons donné des instructions à ces jeunes gens. Ils avaient reçu des rations qui ressemblaient à celles utilisées par l'armée belge. Nous avions pensé qu'une fois qu'on allait découvrir ces boîtes de conserve qui appartenaient aux militaires belges, on penserait qu'il s'agissait de militaires belges. » Le tribunal demande d'expliquer qui a reçu ces rations militaires belges et pourquoi. Le témoin cite « Léandre, Ngomanziza et les autres », ces militaires chargés, selon lui, de tirer les missiles sur l'avion. Il précise que ces rations devaient être abandonnées vides sur le site de tir des missiles : « Il s'agissait d'une astuce pour faire endosser cette action aux Belges, pour qu'on ne pense pas qu'il s'agissait d'éléments du FPR, qu'on pense plutôt qu'il s'agissait d'éléments de l'armée belge. » Le tribunal l'interroge sur la provenance des rations belges. « Ces boîtes de conserve nous avaient été données par l'escorte d'Agathe (Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre rwandais, protégée par les Casques bleus belges, ndlr). On nous donnait ces conserves pour que nous les utilisions, nous prenions cette nourriture. À l'origine, ces boîtes de conserve nous ont été fournies par la garde proche d'Agathe. »

OÙ SONT CES BOÎTES ?

Ce témoignage interpellant d'un officier devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda démontrerait, outre l'implication de militaires proches du FPR dans l'attentat, la stratégie affichée de faire porter le chapeau aux militaires belges. La rumeur s'est bel et bien propagée, coûtant la vie à nos valeureux soldats lâchement pris au piège dans le camp Kigali. « Ce témoignage, cette version des faits, ne remet pas du tout en cause ce qui s'est passé au camp Kigali, ni la responsabilité des extrémistes hutus dans l'assassinat des paras belges.



Le padre Quertemont espère encore que la vérité soit faite

Le padre Michel Quertemont, aumônier du 2^e Bataillon Commando de Flawinne, a vécu les événements dramatiques du Rwanda de très près. Que pense-t-il du nouveau témoignage du capitaine du FPR révélant un piège



ni les soldats qui ont appuyé sur la gâchette des lance-missiles. Un seul des deux SA-16, des petits missiles sol-air de fabrication russe tirés à l'épaule, a touché le Falcon, par-dessous son aile gauche. Le rapport d'enquête mentionne que l'armée rwandaise ne disposait pas de SA-16, dont le maniement nécessite un entraînement particulier. « Ce n'est pas un amateur ou un néophyte qui peut utiliser correctement ces missiles », relèvent les experts, ajoutant qu'il faut « 70 tirs d'entraînement, soit 50 à 60 heures », pour « devenir un tireur opérationnel ». À l'approche de l'avion, les deux tireurs ont eu une fenêtre de tir de quelques secondes seulement.

L'AVIS DE PÉAN

« À propos des nouveaux éléments, je constate qu'à aucun moment, le juge Trévidic n'a conclu à la culpabilité de telle ou telle partie. Je constate aussi que les inculpations du juge Bruguière sont toujours là. Il n'y a eu aucun non-lieu ! Ce rapport d'enquête n'est qu'un élément supplémentaire dans une instruction qui dure depuis 14 ans. Dès le lendemain de sa publication, Théogène Rudasingwa, ancien secrétaire général du FPR, a répété que Paul Kagame lui avait personnellement dit être responsable des tirs contre l'avion », réagit le journaliste Pierre Péan. Qui tempête : « Connaitra-t-on un jour la vérité judiciaire ? Pas demain ! Le juge français

est désormais sous la pression de deux États, l'État français et l'État rwandais. La France aimerait que l'on arrive à clôturer cette enquête, en se réconciliant avec le pouvoir rwandais, en s'embrassant sur la bouche ! » Pierre Péan minimise les nouvelles avancées de l'enquête : « On se base sur six témoins. Pourquoi six, et pas dix ou douze autres, qui disent parfois l'exact contraire ? C'est à partir de ces six témoins que l'enquête balistique a été menée. Ce qui a emporté la conviction, non du juge, mais de certains enquêteurs, est un rapport acoustique, qui déterminerait l'origine des tirs. L'acousticien n'a jamais mis les pieds au Rwanda. Et il est très fort pour avoir tiré des

conclusions à partir de témoignages qui datent de 18 ans... Les parties civiles ont trois mois pour demander une contre-expertise. Et je sais déjà que ce sera le cas. » L'enquête française n'établit pas qui a tiré sur le Falcon. Dès 1994, « Le Soir » mentionnait la piste de mercenaires français. Pierre Péan, de son côté, affirme que le FPR avait utilisé des missiles identiques dans au moins trois opérations antérieures, et que les soldats tutsis étaient donc capables de se servir de SA-16. En clair, 18 ans après, les témoignages et les enquêtes se contredisent toujours, camp contre camp. **B. F.**

tendu aux soldats belges ? « C'est la première fois que j'entends parler de ce piège monté avec des rations belges. Techniquement, c'était sans doute possible d'agir ainsi. Mais je suis très sceptique tout de même. À tout moment, on voit aujourd'hui surgir des repentis, qui disent être bien au courant des détails de l'attentat. Cet attentat, selon moi, a dû être planifié, préparé dans le secret. Tous les soldats, tous les officiers ne

devaient pas être au courant ! » De manière plus générale, pour le padre, « ce qui s'est passé au Rwanda en 1994 est un épisode de l'Histoire particulièrement sensible, et ceux qui cherchent ou parlent le font souvent dans la direction qui les arrange... » L'aumônier, toujours en poste

au 2 Codo, espère encore que la vérité soit faite, même 18 ans après. Et il mise beaucoup sur l'enquête du juge français Trévidic. « Les témoignages qu'il exploite aujourd'hui, qui sont connus depuis 1994, me paraissent plus plausibles, moins suspects. Ce sont des Français et des Belges, présents sur les lieux, qui parlent de souvenirs précis, d'éléments objectifs, comme le souffle du tir des missiles. » **B. F.**



L'aumônier des paras, Michel Quertemont (ici en 1997 à la commission d'enquête), espère connaître un jour la vérité sur les massacres, qui ont débuté juste après l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. Le Falcon 50 a été abattu par un missile sol-air, un SA-16 tiré à l'épaule (identique à celui utilisé sur la photo de gauche par un militaire indien).

Ce sont ces extrémistes qui ont tiré et tué », commente Pierre Péan. Pour rappel, en 2007, la cour d'assises de Bruxelles a condamné à 20 ans de prison Bernard Ntuyahaga, officier des Forces armées rwandaises (FAR), pour son implication directe dans l'assassinat des paras belges. C'est la seule vérité judiciaire aujourd'hui établie. Nous avons soumis le témoignage du capitaine entendu à huis clos à l'un des principaux enquêteurs belges intervenus dans le dossier rwandais jugé à Bruxelles. Pour lui, ce témoignage tardif (2008) est très intéressant, même si sa véracité ne pourra sans doute jamais être démontrée. Voici son avis : « À ma connaissance, les rations belges dont l'officier parle n'ont jamais été retrouvées, ni sur le site de Masaka, qui a été ratissé à l'époque, ni ailleurs. Les recherches ont-elles été correctement effectuées, alors que les massacres battaient leur plein ? Mystère. On a aussi affirmé sur place que des uniformes belges avaient été volés pour faire croire que nos militaires étaient impliqués. Lorsque l'auditorat militaire belge a voulu enquêter, il a été écarté. Aucune enquête sérieuse n'a été menée à Kigali dans un délai raisonnable après l'attentat, ni par l'ONU, ni par le TPIR, ni par les autorités rwandaises. Que valent aujourd'hui des témoignages ou, pour parler de l'enquête française, des souvenirs auditifs datant de 18 ans ? Cela ne tiendrait pas longtemps devant une cour d'assises... »

Benoit Franchimont.

La RTBF rouvre le dossier

Le génocide au Rwanda en 1994 continue d'intéresser fortement la RTBF. Dans ce qui n'est encore qu'un projet pour « Devoir d'enquête », Catherine Lorsignol étudie en ce moment la possibilité d'une coproduction avec la France. Car de nouveaux éléments contredisent la vérité officielle. « Qui a manipulé qui ? D'où venaient les tirs de missiles ? Si possible, nous aimerions retourner sur place pour retrouver les témoins car il y a trop d'incohérences », indique

la journaliste. Le Rwanda a marqué les esprits... et la télé. Parce que les Belges ont été « chargés », désignés et pourchassés. Parce que dix paras y ont laissé leur vie dans des circonstances obscures. « Franchement, c'est un dossier qui reste encore très nébuleux et qui mérite d'être creusé », poursuit celle qui, pour le coup, compte travailler avec son oncle, Philippe Lorsignol. Celui-ci a déjà livré quelques reportages sur ces événements tragiques du temps d'« Au nom de la loi ». Seule l'enquête journalistique peut démêler le vrai du faux et différencier les thèses en présence, sans

jamais perdre de vue que les intérêts belges et français ne coïncidaient pas dans la région. Le livre de Pierre Péan donne une version, tirée pour l'essentiel des investigations du juge Bruguière. Mais qui a tiré sur l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994 ? Et dans quel but ? « C'est tout l'intérêt de ce reportage encore dans les limbes, insiste la journaliste de la RTBF. Ce qui paraît sûr, c'est qu'on a sacrifié les paras belges pour effrayer la Minuar (la mission de l'ONU, ndlr) et laisser le champ libre au génocide... » **B. M.**